

LES PREMIERS ADMINISTRATEURS DU LYCÉE (suite)

d'avoir connu l'Ancien régime, voire de l'avoir servi, puisque Blanchard (et peut-être aussi Enard) avait émigré, d'avoir reçu la même formation fondée sur les humanités classiques et d'avoir débuté leur carrière d'enseignants dans les séminaires et anciens collèges. En ce qui concerne la nomination de Blanchard (30 septembre 1815) qui coïncidait avec le changement de régime , la personnalité, les idées et l'activité antérieure de l'intéressé étaient bien trop connues à Rennes pour que celle-ci ait été totalement fortuite

La durée de leurs fonctions mérite aussi qu'on l'examine.

Les dix années de proviseur de Delarue s'achevèrent sur un changement de fonction puisqu'il devint inspecteur d'académie jusqu'à sa retraite en 1823. Enard, nettement le plus âgé au moment de sa nomination qui semble bien avoir constitué un couronnement de carrière, n'exerça que deux ans avant de prendre sa retraite. Blanchard est sans doute le cas le plus remarquable puisque parallèlement à une carrière consacrée à l'Eglise et à l'enseignement de celle-ci, il devint directement proviseur à 60 ans et le resta sept ans durant, avant d'être nommé recteur de l'académie de Rennes jusqu'à sa retraite en 1830. Quant à Huillet sa présence au lycée de Rennes est essentiellement marquée par sa durée (de 1811 à 1830 soit au total 19 ans) et par le fait qu'il fut l'adjoint de ses trois prédécesseurs ayant d'accéder lui-même à la direction de l'établissement.

La fonction de censeur incitait semble-t-il beaucoup moins à la stabilité, puisque toujours dans la même période (1803-1830) se succédèrent huit titulaires et un intérimaire, parfois pour des périodes courtes.

Vittar le premier d'entre eux était sans doute assez âgé à son arrivée à Rennes où il resta 4 ans (1803-1807) avant de devenir proviseur à Clermont-Ferrand où il prit sa retraite en 1811.

Les trois suivants n'accomplissent à Rennes qu'une seule année scolaire, situation peu favorable pour l'établissement encore en pleine période d'installation et de travail.

Devin des Ervilles (1808-1809) occupa ensuite les mêmes fonctions à Lyon (un an), puis à Rouen (un an) avant de devenir principal à Saint-Isaac d'Angoulême.

L'abbé Thibault âgé de 40 ans à son arrivée en 1809 ne dépassa pas non plus une année scolaire à Rennes, mais il devait poursuivre brillamment sa carrière. Muté comme censeur à Amiens où il demeura aussi une seule année, il devint proviseur pendant 11 ans, puis inspecteur d'enseignement à Caen.

Garbay, qui lui succéda, s'empressa dès l'année suivante de gagner Rouen "... où il passait de la seconde à la première classe." L'avantage financier correspondant à une mutation dans un établissement de catégorie supérieure, qui en fait est évoqué ici, pouvait encourager certains administrateurs à se déplacer, ce qui paraît avoir été le cas de Garbay. Quant à Huillet dont nous avons déjà évoqué le cas, il semble bien avoir eu l'opportunité de la continuité sans pour autant arrêter sa carrière.

Les quatre censeurs suivants marquèrent l'arrivée dans les fonctions administratives d'une nouvelle génération, celle des hommes issus de la Révolution.

Siguy (né en 1801) ancien maître d'études au lycée devenu Collège royal de Rennes, fut le premier à porter le titre d'agréé qu'il avait obtenu en 1820. A l'issue de son affectation à Rennes il reprit l'enseignement à Montpellier où il devint professeur de littérature au lycée.

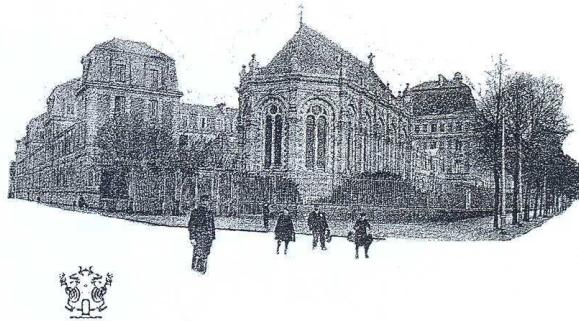
LES PREMIERS ADMINISTRATEURS DU LYCÉE (fin)

Avec Molrogquier (né en 1798) nous retrouvons un ecclésiastique, précédemment professeur au petit séminaire de Paris, qui après 10 mois passés à Rennes, puis quelques mois à Brest comme principal, enseigna à nouveau pendant 18 ans avant de reprendre un poste de principal en 1846.

L'instabilité, paraissait toujours aussi forte lorsque le poste fut attribué, à Henri Blanchard (né en 1796), lui aussi d'abord maître d'études (1827-1831) puis professeur en 6ème et 5ème (1821-1827) au Collège royal de Rennes alors que son oncle en était le proviseur. Il y exerça les fonctions de censeur de 1827 à 1832, soit 15 ans de présence continue au sein de l'établissement. Il fut ensuite censeur au lycée de Moulins (1832-1833) avant de revenir à l'enseignement au Collège royal de Tours.

Si les quatre premiers proviseurs ont fait preuve d'une certaine stabilité, dans leur affectation à Rennes, on ne peut en dire autant des censeurs, dont la fonction il est vrai, pouvait toujours être une étape, soit qu'elle comportât une poursuite de carrière administrative par l'obtention d'un poste de direction (proviseur ou principal), soit qu'elle constituât un stade de réflexion avant un éventuel retour à l'enseignement.

Parmi les attractions que pouvait représenter l'entrée dans l'administration, outre le changement d'activité, et la considération liée à la fonction, la rémunération était sûrement à l'époque un élément non négligeable compte tenu de la forte hiérarchisation des traitements. Le lycée de Rennes, rangé en deuxième classe, valait à son proviseur un traitement de 3 500 francs, de 2 000 au censeur, de 1 800 au procureur gérant et aux professeurs de 1ère classe, de 1 500 aux professeurs de seconde classe, de 1 200 aux professeurs de troisième classe et de 800 aux maîtres d'études.



Quelles que soient les raisons qui les aient guidés, ambition personnelle, circonstances, rôle des conditions locales, les premiers administrateurs du lycée, recrutés sur l'ensemble du territoire, apparaissent extrêmement mobiles, puisque à quelques exceptions près, comme Blanchard, leur passage à Rennes ne fut qu'une étape, parfois fort brève, dans leur carrière.

XXXXXX

Ce rapide aperçu sur les carrières des 13 premiers administrateurs du lycée de Rennes permet de se faire une idée des conditions d'application de la loi du 11 floréal an X pour ce qui est du recrutement des personnels de direction des premiers lycées. Fonctionnaires de l'Etat, investis de l'autorité, afférente à leur grade, et du prestige de leur appartenance à l'Université, proviseurs et censeurs étaient d'abord issus du système scolaire de l'Ancien régime dont les derniers représentants disparurent vers 1830, puis des nouvelles générations d'enseignants. Ils ont joué sous l'Empire et la Restauration le rôle que l'on attendait d'eux, en faisant fonctionner et progresser des établissements scolaires dont le but était de former les élites qu'attendait le gouvernement.

Yves Rannou